

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 26 SEPTEMBRE 2014**

Le vingt six septembre deux mil quatorze à dix neuf heures trente, le conseil municipal de MAIZILLY s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. PALLUET Joël, Maire.

Présents : MM. PALLUET. GILLET. TILOUCH. GAUDARD. BENATRE. PATIN. CHIZELLE. MMES LEBEAU; LAJUGIE

Absents : MMS.DUHEZ. BUHAGIAR.

Secrétaire de séance : M GILLET

Date de convocation : 15 septembre 2014

1. CHOIX ENTRE LA CARTE COMMUNALE ET LE PLU

Le Conseil Municipal a étudié la possibilité d'élaborer soit une carte communale soit un PLU, il décide de suivre le même choix que le conseil municipal précédent et choisit la carte communale à 8 voies contre 1.

Après consultations des entreprises, 3 avaient répondu pour effectuer la carte communale:

Aptitudes Environnement pour 10 764 TTC sans option,

Oxyria pour 11 362 TTC sans option

Réalités pour 10668,32 TTC sans option

Le choix se portera sur l'entreprise Aptitude ou Réalités après avoir étudié la possibilité de la numérisation des documents et l'opération environnementale.

2. RETOUR DES COMMISSIONS

Georges Gillet informe le Conseil Municipal que le recensement aura lieu début 2015.

Hakim Tilouch a participé à la commission déchets le 3 septembre et à la commission finances de Chaliou-Belmont Communauté le 15 septembre :

- Pour la première, l'ordre du jour a été consacré à la présentation du ramassage des déchets sur la communauté de communes et à la composition de deux groupes de travail, l'un relatif à l'organisation de l'évolution de l'ancienne communauté de communes de Belmont de la Loire vers la redevance incitative et l'autre à la mise en place du nouveau système de gestion du système de traitements des déchets (actuellement assuré par un prestataire). Le document de présentation de la RI est joint sur Dropbox. Il a été proposé une présentation de la RI au conseil municipal par le responsable de cette question à la communauté de communes.
- Pour la seconde, il a été présenté aux nouveaux membres de la commission le budget de la communauté de communes. Le document est également joint à Dropbox.

3. FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DES FETES

Georges Gillet et Colette Lebeau doivent travailler sur la révision d'une nouvelle convention de la salle des fêtes.

4. SITE WEB

Georges GILLET, informe le conseil municipal que one and one peut prendre en charge l'hébergement, l'adresse internet, et la manipulation est simple.

Des onglets tels que Accueil, Commune, Vie communale, Culture, Liens, pourraient être proposés sur le site WEB de la commune. Georges GILLET et Diana LAJUGIE travaillent sur la plaquette à présenter au prochain conseil.

5. ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que jusqu'à 2013, l'Etat par le biais de l'ATESAT proposait aux communes une aide pour l'élaboration des devis concernant les travaux de voirie. Le Conseil Général propose de prendre la relève pour 1€/habitant/an.

6. EXONERATION TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire fait savoir que le conseil municipal a la possibilité de délibérer pour exonérer certaines constructions. Le conseil municipal décide d'exonérer de la taxe d'aménagement toutes les constructions de moins de 20 m2 n'ayant pas un usage d'habitation ; sont exclues de l'exonération les vérandas.

7. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE STE MARIE

L'école privée SAINTE MARIE à CHARLIEU, demande que la commune participe aux frais de fonctionnement de l'école pour les enfants dont les parents sont domiciliés à MAIZILLY. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une participation de 365 € par enfant (3 enfants sont scolarisés dans cet établissement pour l'année 2013) .

8. QUESTIONS DIVERSES

- RPQS: Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement de la commune. Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le RPQS.
- Voirie 2015: des devis devraient être demandés pour la VC6 (de la RD66 jusqu'à l'étang, ainsi que les montées vers l'impasse, celle de gauche et de droite), la descente vers le Multisport (le long de la salle des fêtes), la VC8 (de la VC5 à la VC3), le chemin de Serpulin (du belvédère au chemin rural entre Chantoiseau et Rongefer), la descente à Terre Fayard (de la VC5 sur 50m), le bout de chemin entre le gîte de la VC9 et la croix de la VC2, ainsi que les premiers mètres du chemin rural entre la VC et la RD4.
- Le portail du cimetière: le devis proposé par les Ets Labouret pour faire les réparations est trop onéreux, il sera peut être préférable de le changer.
- Amendes de Police 2015: suite aux changements de place des panneaux d'agglomération, le tracé des lignes blanches sur la RD4 est à refaire, les travaux devraient être effectués en même temps que les tracés du conseil général, c'est pour cette raison qu'une demande de dérogation est demandée pour faire les travaux sur l'année 2014. Le conseil municipal vote pour à l'unanimité
- CCID: la Commission communale des impôts directs est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la liste à transmettre à la direction générale des finances publiques.
- Formation des élus: L'AMF 42 propose des formation pour les élus en fonctions des besoins (à voir sous Dropbox).